



## Refus a la demande de garde alternee

Par **Soniadel**, le **14/12/2010** à **14:38**

Bonjour,

mon ex-mari demande la garde alternée de notre fille. Nous sommes divorcés d'un consentement mutuel depuis moins d'1 an, et nous étions d'accord pour que j'ai la garde exclusive. Je n'ai aucunement l'intention de la lui laisser, car c'est uniquement pour ne plus payer la pension, étant donné qu'il la fait garder les dimanches où il l'a, et parfois même depuis le samedi soir, alors qu'il pleure auprès de tout le monde pour se faire plaindre qu'il a besoin de sa fille et vice-versa. Malade, il ne sait pas s'en occuper et préfère se faire inviter tout le temps pour qu'elle soit prise en charge par d'autre. je n'ose imaginer ce qu'il arriverait à mon enfant si il l'a 50% du temps, je ne veux même pas y penser tellement cela m'inquiète. Surtout qu'elle sera plus garder qu'avec lui, et c'est uniquement pour me blesser et me priver d'elle. ce n'est pas de l'égoïsme de ma part, je connais évidemment très bien son père qui est plus immature qu'elle...

Pensez-vous que je puisse lui faire un recommandé relatant certains faits qui me semble intolérable et venant entraver sa demande de garde, en en faisant une copie à mon avocate ?  
merci

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **15:22**

Vous commencez par envoyer un projet de votre lettre à votre avocate et vous ne l'envoyez pas au père avant que l'avocate ne vous donne le feu vert.

Quel age a l'enfant ?

Habitez-vous la même ville que le père ?

Par **Soniadel**, le **14/12/2010** à **15:34**

elle a 5 ans et demi, et nous habitons à une 15aine de km d'écart. Je ne sais pas trop comment la tournée, ce qui me pénaliserait et ce qui jouerait en ma faveur. Il y va de la santé mentale et physique de mon enfant, je suis prête à tout.

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **15:44**

Déménagez plus loin avant qu'il fasse sa requête.

Par **Soniadel**, le **14/12/2010** à **16:04**

la requête est déjà faite.